



L'UGICT-CGT LANCE SA CAMPAGNE POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

TRAVAILLER MOINS POUR VIVRE MIEUX : CONTEXTE ET RÉALITÉ

L'idéologie patronale tente de réduire la vie à la vie au travail car « un cadre n'a pas d'horaire », « réussir sa vie professionnelle, c'est réussir sa vie » et considère que la responsabilité professionnelle implique une disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7...

Sauf que : le temps de travail des ingénieur·es, des cadres, des professions techniques et intermédiaires est bien loin des 35 heures : 42h par semaine pour les cadres, 38h pour les professions intermédiaires * !

**Insee : Emploi, chômage, revenus du travail, Édition 2022*

Face au manque de volonté du gouvernement à mettre en place des mesures de réduction du temps de travail, l'Ugict-CGT entre en campagne pour défendre le droit à travailler moins et mieux pour toutes et tous. Voici comment.

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DÉFENDUE PAR L'UGICT-CGT

Focus sur le forfait jours : il concerne près de 15 % du salariat et près d'un cadre sur deux. La CGT et son Ugict dénoncent et alertent depuis de nombreuses années sur l'utilisation abusive du forfait jours.

Pour informer les salarié·es de leurs droits, en juillet 2023, seront lancés :

- Une campagne d'affichage mise à disposition sur le site de l'Ugict-CGT
- Des tracts à disposition des syndicats
- Un générateur d'enquête en ligne
- Un guide des droits des salarié·es



CGT Ingés Cadres Techs
263, rue de Paris
Case 408
93516 - Montreuil Cedex

CONTACT PRESSE :

presse@ugictcgt.fr
07 85 83 68 55



À la rentrée 2023, seront mis à disposition :

- Des supports de formations et des heures d'informations syndicales qui permettront aux syndicats CGT d'informer les salarié·es sur leurs droits et de les mobiliser pour l'encadrement du forfait-jour et la réduction du temps de travail
- Un outil d'éducation populaire : « La fresque du temps libéré »
- Un guide de (re)négociation des accords sur le forfait jours

Focus sur le forfait jour et le télétravail : avec la crise du Covid 19, la pratique du télétravail a explosé. Selon le baromètre cadre Ugict-Viavoice-Secafi de décembre 2020, 75 % des cadres ont déclaré que les pratiques de télétravail ne protégeaient pas des durées excessives de travail et ne garantissaient pas leur droit à la déconnexion.

C'est pourquoi, l'Ugict-CGT, fondateur de l'Observatoire du télétravail, s'associe à la deuxième enquête nationale sur le télétravail lancée en juin 2023 :



Focus sur la réduction du temps de travail et le climat : c'est une thématique forte portée par l'Ugict-CGT. Le « Radar Travail et environnement » a été lancé à la fin de l'année 2022. Cet outil permet aux salarié·es de reprendre la main sur le contenu de leur travail en alertant sur les pratiques polluantes de leur entreprise et en proposant des projets alternatifs.



Réduction des risques pour le climat et réduction du temps de travail : deux revendications concrètes portées et défendues par l'Ugict-CGT.

CONTACT PRESSE
CAMPAGNE RÉDUCTION
DU TEMPS DE TRAVAIL :

AGATHE LE BERDER
A.LEBERDER@UGICTCGT.FR

ugictcgt.fr